



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de *GOFFOZ Alain (CCVAI)*, en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BARGE Michel (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

MARIN Justine (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI)

POUVOIRS :

DALLERY Bernadette (CCVAI) représentée par SIMON Guy (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Modification de la grille tarifaire accueil de loisirs à partir du 1er septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 29/05/2026

Date de reception de l'AR: 29/05/2026

042-244200614-DE2026_2805_01-DE

A G E D I

Vu la délibération n° DE2025_1806_05 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2025 ;

Vu les exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives à l'application d'une tarification sociale adaptée aux revenus des familles ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité la grille tarifaire de l'accueil de loisirs avec les critères demandés par la CAF afin de maintenir les aides et financements accordés à la collectivité dans le cadre de l'aide aux temps libres ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et ou représentés, le conseil communautaire,

ARTICLE 1 : ABROGE partiellement la délibération n°DE2025_1806_05 concernant les tarifs de l'accueil de loisirs applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

ARTICLE 2 : VALIDE la modification suivante de la grille tarifaire :

Grille actuelle :

QF	A	HCC	B	HCC	C	HCC	D	HCC
QF ≤ 450	4,10 €	4,50 €	6,30 €	6,95 €	9,95 €	10,95 €	13,00 €	13,00 €
451 à 700	4,60 €	5,05 €	7,10 €	7,80 €	11,20 €	12,30 €	13,00 €	13,00 €
701 à 900	5,10 €	5,60 €	7,90 €	8,70 €	12,45 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €
901 à 1250	5,60 €	6,15 €	8,70 €	9,55 €	13,70 €	15,05 €	22,00 €	24,20 €
1251 à 1550	6,10 €	6,70 €	9,50 €	10,45 €	14,95 €	16,45 €	24,00 €	26,40 €
QF ≥ 1550	6,65 €	7,30 €	10,30 €	11,30 €	16,20 €	17,80 €	26,00 €	28,60 €

Date de transmission de l'acte: 29/05/2026
Date de réception de l'AR: 29/05/2026
042-244200614-DE2026_2805_01-DE
A G E D I

Nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2026 :

QF	A	HCC	B	HCC	C	HCC	D	HCC
QF ≤ 450	4,10 €	4,50 €	6,30 €	6,95 €	9,95 €	10,95 €	12,00 €	12,00 €
451 à 700	4,60 €	5,05 €	7,10 €	7,80 €	11,20 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
701 à 900	5,10 €	5,60 €	7,90 €	8,70 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
901 à 1250	5,60 €	6,15 €	8,70 €	9,55 €	13,70 €	15,05 €	22,00 €	24,20 €
1251 à 1550	6,10 €	6,70 €	9,50 €	10,45 €	14,95 €	16,45 €	24,00 €	26,40 €
QF ≥ 1550	6,65 €	7,30 €	10,30 €	11,30 €	16,20 €	17,80 €	26,00 €	28,60 €

ARTICLE 3 : DIT que cette nouvelle grille tarifaire rentrera en vigueur au 1^{er} septembre 2026

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 28/05/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 29/05/26
et de la publication le : 29/05/26

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 29/05/2026
Date de réception de l'AR: 29/05/2026
042-244200614-DE2026_2805_01-DE
A G E D I